

# Dispositions pour la résolution de la crise au sein du mouvement sunnite

1/ - Décharge les deux responsables : Imam Ouédraogo Sayouba et Semdé Idrissa, président national des postes d'Imam, de prêcheur et de présidence de bureau au Mouvement Sunnite. Ils ne pourront prétendre à aucun de ces postes pour lesquels ils ont été déchargés.

Interdiction aux deux responsables ci-dessus indiqués de prier dans la Mosquée centrale de Zangouétin pour une période de deux (2) ans.

2 - Désignation de 8 (huit) Imams : 4 du côté du bureau et 4 du côté de l'Imam qui seront chargés de diriger par équipes de deux personnes (une du côté du bureau et une du côté de l'Imam = une équipe) de façon tourmente les prières du vendredi dans les mosquées de :

- Secteur 5 mosquée centrale
  - Secteur 10 mosquée de vendredi
  - Secteur 17 mosquée du vendredi
- Précisons que ces 8 Imams seront choisis comme suit : Deux anciens membres et deux nouveaux membres de chaque côté.

3 - Dissolution de la Caisse de prêches Islamique (CPI)

4- Composition de la structure provisoire chargée de l'expédition des affaires courantes en lieu et place du bureau régional de

## LISTE DES ONZE PERSONNES DELEGUEES DU COTE DE L'EX PRESIDENT CONFIRMANT LEUR ACCORD POUR METTRE FIN A LA CRISE

NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE pour ACCORD
SEMDE Idrissa	
OUEDRAOGO Aboubacar	
KANAZOE Youssouf	
TRAORE Abdramane	
OUEDRAOGO Salif	
KAFANDO Ismaël	
COMPAORE Aboubacar	
TAPSOBA Abdallah	
SANFO Abdallah	
ZOUNGRANA Moussa	
ZONGO Mahamadi	

Nous soussigné, El adj OUEDRAOGO Sayouba, ancien Imam et El adj SEMDE Idrissa ex Président du mouvement SUNNITE, prenons l'engagement de respecter la décharge des postes de responsabilité qui nous avait été confié par le dit mouvement et toutes dispositions prises pour la résolution de cette crise.

Ainsi nous souhaitons la réouverture des mosquées et la levée de la suspension qui frappait le mouvement.

Signature

El adj OUEDRAOGO Sayouba

Signature

El adj SEMDE Idrissa

## AVENANT PORTANT PUBLICATION DES ACCORDS SUR LA RESOLUTION DE LA CRISE AU SEIN DU MOUVEMENT SUNNITE

Par devant les médiateurs du mouvement SUNNITE, Messieurs KANAZOE Oumarou, DIALLO Abdoulyse, OUATTARA Seydou.

1\*) Le mouvement Sunnite décide de la publication de l'accord signé, portant résolution de la crise au sein de leur mouvement, la liste des huit (8) IMAMS choisis et la liste des vingt membres de la commission provisoire.

2\*) La liste des huit Imams choisis pour diriger la prière dans les trois mosquées de Vendredi, et la liste des vingt membres de la commission provisoire reste inchangée quelque soit le motif ou la raison avancée.

3\*) Que les membres du mouvement s'engagent à respecter l'accord signé dans son intégralité y compris celui de l'Avenant.

4\*) En cas de différent ou de litige, le collectif de la commission provisoire à Ouagadougou, reste la seule structure officielle pour entamer toute négociation avec les médiateurs qui en statueront avec le bureau national.

Fait à Ouagadougou, le 05 Juin 96

Lue et Approuvée :

La commission provisoire (les 2 Coordinateurs)

Noms et prénoms

Signatures

Signature

L'expédition des affaires courantes est pour un délai de deux ans. A l'issue de ce délai l'on procédera par élection au renouvellement du bureau régional de Ouagadougou.

5 - L'organisation dans les autres mosquées demeure telle comme avant le conflit sans aucun changement.

6 - L'ouverture d'un lieu ou d'une nouvelle mosquée de vendredi autre que les trois mosquées de vendredi existantes ; mentionnées au point (2), doit être soumise à la structure qui statuera.

7 - Prendre des dispositions permettant de garantir une bonne application des mesures arrêtées.

PJ : Liste des membres de la commission remplaçant le bureau régional de Ouagadougou

- Liste des (8) Imams choisis
- Liste des (2) groupes deux délégations :
  - a) du côté Imam onze (11) personnes
  - b) du côté du bureau onze (11) personnes
  - c) du côté partie civile médiateur

Ampliations :  
Président du Fasc  
Premier ministre  
Ministère de l'administration territoriale  
Direction générale de la police nationale (DG, DGA).

## LISTE DES 20 MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXPLOITATION DES AFFAIRES COURANTES EN REMPLACEMENT DU BUREAU REGIONAL DE OUAGADOUGOU.

NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE pour ACCORD
ZABSONRE Oumar	
OUEDRAOGO Salif	
KAFANDO Ismaël	
TIENDREBEOGO Salif	
SAWADOGO Mahamoudou	
NANA Saïdou	
TAPSOBA Halidou	
SAWADOGO Souleimane	
KENORE Hamed	
OUEDRAOGO Saada	
EL HADI PITROIPA Ousmane	
EL HADI NIKIEMA Adama	
EL HADI PARE Ahy	
EL HADI BARRO BEN Sekou	
EL HADI KABORE Ibrahim	
EL HADI NAKOULMA Sidiki	
EL HADI TINDANO Ibrahim	
EL HADI ILBOUDO Abdoul Moumouni	
OUEDRAOGO Abdoul Hamid (Hamid)	
KOUORAOGO Lassane	

## LISTE DES ONZE PERSONNES DELEGUEES DU COTE DE L'EX IMAM, CONFIRMANT LEUR ACCORD POUR METTRE FIN A LA CRISE

NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE POUR ACCORD
El Hadj OUEDRAOGO Sayouba	
El Hadj BAGYAN Mahamoudou	
El Hadj ZONGO Abdoul Moumouni	
El Hadj KONDA Mohamadi	
El Hadj OUEDRAOGO Boubacar	
El Hadj KIEMDE Abdoul Rasmene	
El Hadj NIKIEMA Mahaman	
El Hadj KAFANDO Mohamadi	
El Hadj KORGHO Abdoul Rasmene	
El Hadj OUEDRAOGO Abdoul Hamid	
El Hadj NIKIEMA Ibrahim	
El Hadj PARE Tidiane	